

CONVENTION

Entre :

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
Le Pharo, 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE
Représentée par son Président,

ci-après désigné **MPM**
d'une part,

Et,

L'Association Station Lumière,
Villa Bianco. 53 Av Guillaume Dulac – 13600 LA CIOTAT
Représentée par sa Présidente,

ci-après désigné **STATION LUMIERE**
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Plan Climat-Energie Territorial, approuvé par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, se compose de nombreuses actions, dont celle de soutenir les propositions qui permettent d'améliorer les performances en matière de réduction des déchets à la source et de tri sélectif sur le territoire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, actions concourant au Programme Local de Prévention des Déchets.

En effet, MPM s'est engagée par délibération AGER 038-203/11/CC du 28 mars 2011 dans une démarche de réduction de la production de déchets sur son territoire et la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des déchets qui font l'objet des actions n° 13 et 14 du Plan Climat-Energie Territorial de MPM.

Le Plan Climat-Energie Territorial est donc venu poser les responsabilités et les objectifs à atteindre. Il est du ressort de chacun de participer à l'élaboration de comportements plus vertueux.

Certaines actions mettent l'accent sur l'innovation en matière de réduction des déchets à la source. C'est dans ce cadre, qu'il est proposé de verser une subvention à STATION LUMIERE, conformément aux fiches actions n° 13-2 et 14-2 du PCET de MPM.

Article 1 – Objet de la Convention

En 2013, l'association STATION LUMIERE a initié une expérimentation, « ATELIER LUMIERE », basée sur le savoir-faire, le savoir être et l'acquisition de compétences nouvelles au travers d'un atelier de re-customisation d'objets et de petits mobilier. Cet atelier a été monté comme une interface entre la société productive et ses règles économiques, et l'amont de l'employabilité des personnes en rupture totale. Il permet sur les principes de l'économie circulaire de restaurer et de re-customiser du matériels voués à la destruction, une fois restaurés destinés à décorer et aménager les futurs appartements mis à la disposition de personnes en cours de réinsertion.

La principale vertu de ce projet repose sur la restauration non seulement des meubles ou des objets utiles à leur installation voir à la société mais aussi de restaurer une image de soi leur permettant une réinsertion dans la société plus solide. *Il est question de reprise de confiance en soi, de restauration de l'être par le faire et de révélation de ses propres ressources pour permettre de passer à une autre étape.*

Marseille Provence Métropole souhaite accompagner l'association STATION LUMIERE dans son projet ATELIER LUMIERE 2015.

En effet, ce projet contribue à la réduction des déchets à la source en favorisant le réemploi et la réutilisation d'objets de seconde main.

Le détail de toutes ces activités est repris dans le projet annexé.

Article 2 – Durée de la Convention

Ce projet couvre la période de janvier 2015 à décembre 2015.

La convention sera effective à compter de sa notification.

Article 3 – Les engagements

STATION LUMIERE s'engage à utiliser la dite subvention exclusivement pour la réalisation du projet ci-annexé.

MPM s'engage à verser la totalité de la subvention, selon les termes définis à l'article 4, sous réserve que le projet soit réalisé.

Article 4 – Participation financière et modalité de versement de la subvention

Le montant de la subvention, fixé par délibération, est de 10.000€ (dix mille euro). Cette somme sera versée en totalité, en 2015 dès sa notification, sur le compte bancaire suivant :

Titulaire du compte : STATION LUMIERE

Banque : Société Générale

N° guichet : 30003 01248

N° compte : 00037290521

Clé : 39

IBAN : FR76 30003 01248 00037290521

Article 5 – Résiliation et dénonciation

En cas de manquement de STATION LUMIERE à ses obligations contractuelles ou de faute grave de sa part, MPM procédera à :

- l'interruption de l'aide financière,
- à la demande de remboursement de tout ou partie des montants déjà versés.

Article 6 – Responsabilités - Assurances

Les activités de STATION LUMIERE sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire tout contrat d'assurances, de telle sorte que MPM ne puisse en aucune façon voir sa responsabilité engagée.

Article 7 - Litiges

En cas de litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable, seul le Tribunal Administratif de Marseille pourra être saisi.

Fait à Marseille en trois exemplaires originaux, le :

Pour l'Association STATION LUMIERE

Pour la communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

La Présidente,
Cécile PANON

Le Président,
Guy TEISSIER



STATION LUMIERE

ASSOCIATION LOI 1901 n° 28085

La Ciotat, le 12/10/ 2015

MPM
Monsieur Albert LAPEYRE
Président
Commission propreté, environnement et
développement durable.

Monsieur le président,

Voici 20 ans que notre association, Station Lumière, œuvre dans la Ville de La Ciotat afin d'accompagner les personnes les plus exclues vers un chemin de réinsertion globale.

Cette réinsertion passe tout d'abord par un hébergement, à taille humaine dans une belle Villa mise à disposition par la Ville de La Ciotat. Ensuite, guidés par des valeurs humanistes, respectueuses de l'histoire singulière de chacun, nous accompagnons ces personnes vers l'autonomie par une pédagogie d'accès aux droits, à la santé, et au logement.

Station Lumière gère donc trois services inter dépendants dans une logique de parcours individualisé « de la rue vers le logement » : un CHRS de 17 places, 2 lits halte soins santé et un accueil de jour pour les personnes les plus désocialisées et marginalisées. Nous sommes connus et reconnus par de nombreux partenaires institutionnels et associatifs avec lesquels nous travaillons en réseau et maillage territorial.

Dans le cadre de notre mission de lutte contre l'exclusion basée sur l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social global de ces personnes, nous souhaitons attirer votre attention sur une action qui nous tient particulièrement à cœur.

En effet, Station Lumière initie actuellement une expérimentation basée sur le savoir-faire, le savoir être et l'acquisition de compétences nouvelles au travers d'un atelier de re customisation d'objets et de petit mobilier. Cet atelier est une interface entre la société productive et ses règles économiques, et l'amont de l'employabilité des personnes en rupture totale. En effet, être « employé » requiert des compétences et des postures souvent enfouies, non révélées ni expérimentées par ces personnes. Et qui pourtant ne demandent qu'à éclore.

Inspirés par les principes de l'économie circulaire, nous faisons le pari d'une « mise au travail » par la restauration et la re customisation de matériel destiné à décorer et aménager leur futur appartement : on restaure les meubles comme on restaure l'image de soi. On donne une autre vie aux objets désuets comme on se redonne une chance d'être utile à la société. A cette fin, nous construisons un partenariat local avec des entreprises de la Zone Athélia, qui nous donnent régulièrement des palettes usagées, des étoffes, des objets qui auraient été jetés si nous ne les avions pas récupérés. L'utilité sociale de ce projet nous paraît évidente et s'inscrit bien dans un des axes du plan climat de la CUMPM, à travers l'axe : cadre de vie et solidarité, réduction de la production de déchets, habitat.

Villa Bianco. 53. Avenue Guillaume Dulac. 13600 La Ciotat.
Tel 0442086277. Station.lumiere@orange.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015



STATION LUMIERE

ASSOCIATION LOI 1901 n° 28085

« Je suis capable de, je sais faire, je suis reconnue, on construit du beau..... » : Voilà des phrases souvent exprimées par les personnes passant du temps à l'atelier. Vous pourrez lire en PJ quelques exemples illustratifs.

Aujourd'hui, nous sommes convaincus de l'efficacité et du rôle nécessaire de l'atelier

Nous pensons même que notre action est fédératrice et transférable vers d'autres territoires.

Et, compte tenu des premiers résultats très encourageants et concrets de cette action nous souhaitons pérenniser ce projet dans toutes ses dimensions, et notamment celle du développement durable, de l'économie sociale, solidaire et circulaire.

Nous savons que vous serez interpellé par notre requête, non pas par sensiblerie, mais par goût pour l'avenir en solidarité citoyenne et économique avec les plus démunis.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le président l'expression de notre plus haute considération.

Pour Station Lumière.
La Présidente.
Cécile PANON

P/° La Directrice
Marie Pierre Kerléguer.

L'atelier Lumière, une démarche inscrite dans l'économie circulaire ;**Rappel des constats du départ .****Constat.**

Globalement l'insertion vers le logement fonctionne plutôt mieux grâce à la mobilisation des partenaires du SIAO, grâce à la meilleure cohésion des parcours sur le territoire, grâce aux effets nouvellement ressentis de l'application de la loi Dalo et à la mobilisation des bailleurs sociaux sur la Ville. A partir de ce constat, le bureau de l'association a posé la question de « l'oisiveté » de certaines personnes, hébergées à station lumière depuis plusieurs semaines et dont les mises à jour sont effectives, les droits en cours d'ouverture, et les soins en cours d'administration. Pour la plupart les revenus sont, le RSA, l'AAH, L'ARE, L'ASS, ou autres minima sociaux. Ce constat est le même, pour les personnes sorties du CHRS et résidant à Adoma, dans l'attente d'un logement pérenne. Pour certaines d'entre elles, les addictions ont repris le dessus, et nous pensons que leur isolement en constitue la principale cause.

Dans l'attente d'un logement pérenne, le temps passé en chrs ou en résidence sociale, devrait être utilisé à valoriser le potentiel créateur de chacun et chacune. Potentiel de savoir-faire, potentiel de compétences enfouies qui ne demandent qu'à réapparaître, potentiel de valorisation de « l'autre » dans ce qu'il fait, dans ce qu'il peut produire et dans ce qu'il pourra montrer.

Si ces personnes créent, recustomisent et choisissent leurs meubles, les façonnent à leur goût, conçoivent leurs décorations intérieures, inventent et mettent leur propre pâte dans ce qui leur est cher, c'est à dire leur foyer, nous parions qu'elles investiront beaucoup plus fort leur logement, et qu'elles voudront y construire leur devenir. Et s'y inséreront durablement.

La démarche.

En s'inspirant du concept des « Ressourceries », et s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire, nous avons souhaité assurer la collecte, le recyclage et le customisation des objets collectés en leur donnant une deuxième vie.

Nous expérimentons donc un atelier de création et de redynamisation intitulé, « l'atelier lumière ».

Le public :

Il s'agit d'un public connu et accompagné, puisque les personnes touchées par l'action sont hébergées au CHRS, fréquentent l'Accueil de jour, ou sont hébergées en résidence sociale (Adoma) après avoir séjourné en CHRS. Ces personnes vivant des minima sociaux, en perte de confiance quant à leur capacité à créer, à faire, et à créer du lien sont facilement mobilisables, car inscrites dans nos circuits d'insertion et d'accompagnement vers le logement. Par extension, le public du SIAO entrerait parfaitement dans cette dynamique. Il s'agit d'une démarche volontaire avec un contrat d'engagement réciproque signé par les personnes concernées et l'association Station Lumière porteuse du projet.

Le lieu de réalisation du projet :

La Ville de La Ciotat met à disposition du projet, le local qui se situe en RDC de la Villa Bianco. Ce local d'environ 150 m², permet de stocker le matériel et de formaliser l'espace atelier.

L'équipe opérationnelle du projet :

- Une coordinatrice de projet bénévole
- Un moniteur d'atelier (20h)
- Une chargée d'accueil, d'accompagnement et d'animation (35h)
- Un ouvrier polyvalent (20h)
- Une chargée d'entretien (20h)

Le déroulement du projet :

La démarche étant volontaire, l'action se veut souple de manière à permettre d'engager un travail de redynamisation individualisé prenant en compte les difficultés et les ressources des personnes, et prenant en compte le temps nécessaire à l'évolution de leur situation.

Du lundi au vendredi, les horaires sont définis avec les personnes, de manière à **favoriser leur implication dans le projet**. L'équipe opérationnelle du projet a souhaité réunir les conditions pour que les personnes se sentent libres de créer, tout **en faisant avec** elles.

Ainsi, elles sont placées en situation de réalisation d'objets de décoration pour elles-mêmes ou pour d'autres.

En conclusion il est question ici, de reprise de confiance en soi, de restauration de l'être par le faire, de conscience et de révélation de ses propres ressources : « je suis capable de réaliser de belles choses », pour permettre de passer à une autre étape.

En matière d'approvisionnement :

Station Lumière récupère des palettes en bois, du matériel, du petit mobilier auprès des entreprises partenaires de la Zone Athélia, grâce à l'association « Athélia Entreprendre ». D'autres sources d'approvisionnement se cherchent actuellement : entreprises, particuliers... .

La destination de la création :

Les personnes participant à « l'Atelier Lumière » donnent une seconde vie à ces objets, les embellissent de leur création, de leur compétence et de leur savoir-faire.(CF illustrations jointes)

Permettre de personnaliser et de s'approprier leur logement est un deuxième objectif visé par cet atelier :

Des objets de Noël ont été créés et exposés à la galerie de l'Escalet (association léo Lagrange), Une grainothèque a été confectionnée en palettes par l'atelier pour les besoins de la médiathèque de la Ville de La Ciotat. Un lieu de vente associatif, géré par « les Capucins » et « l'accueille », a été entièrement aménagé en palettes recustomisées, par l'atelier, de nombreuses créations de salons de jardins entiers ont été achetés lors d'une vente exceptionnelle .

Résumé :

Les personnes ont le choix du ou des objets à « customiser ». L'autonomie et la prise d'initiatives sont encouragées. Il s'agit de construire le projet avec elles, en alliant accompagnement individuel et collectif, en s'adaptant aux particularités de chacun et en essayant de créer une dynamique de groupe.

Et le tout en s'inscrivant dans une démarche d'économie sociale, solidaire et circulaire car le partenariat créé avec les entreprises donatrices de palettes, d'objets « à jeter ».... Permet, en donnant une seconde vie à ces objets, de nous inscrire dans une dynamique d'utilité sociale en promouvant une utilisation alternative des déchets.

La plus-value est d'autant plus remarquable que ce sont des meubles et mobiliers qui naissent , et qui orneront les futurs appartements de ces personnes , qu'elles auront imaginés, fabriqués, décorés à leur gout , en se les appropriant. Du coup nous gageons que ces personnes investiront mieux leur futurs chez eux, passant ainsi d'une situation de SDF à un citoyen locataire à part entière, acteur de son habitat.

La suite ... :

C'est la pérennisation de l'atelier qui nous permettra à l'issue de l'expérimentation, de mobiliser les partenaires sur la question du statut des personnes usagères de l'atelier, et du statut de l'atelier lui-même. Activité d'insertion par l'économique, développement de notre compétence de retraitement des déchets, Activité d'insertion par l'immersion et la certification ? Pérennisation par la vente des objets designs ? Pérennisation par la reconnaissance de notre compétence d'accompagnateur dans le logement : garantie d'une stabilisation et d'un « mieux habiter ».

ORGANIGRAMME.

Organigramme de l'atelier Lumière au 31 juillet 2015 et perspectives.

Animatrice chargée d'accueil et de communication en emploi d'avenir.	1	EQTP.
Moniteur d'atelier en Contrat aidé (CAE).	0.5	EQTP
Ouvrier polyvalent en Contrat aidé (CAE)	0.5	EQTP
Chargée d'entretien en contrat aidé (CAE)	0.5	EQTP
Coordinatrice générale bénévole	0.25	EQTP

L'expérimentation a débuté le 1^{er} janvier 2013. L'équipe opérationnelle était composée de trois personnes, dont un employé polyvalent (ex hébergé du CHRS) qui fut embauché afin de reconstruire sa vie professionnelle chaotique. Cette expérience au sein de l'atelier lui a permis de faire valoir ses droits à la retraite.

Ensuite, après avoir embauché un moniteur d'atelier qualifié en contrat aidé, l'équipe s'est étoffée par l'embauche d'un ouvrier polyvalent, ex hébergé de station lumière ayant passé beaucoup de temps bénévole à l'atelier. Cette embauche s'est faite d'une part pour répondre aux besoins grandissants en manutention, et d'autre part, pour donner une chance d'insertion professionnelle à cette personne très éloignée de l'emploi de part une histoire personnelle faite de cassures, de ruptures et d'addictions. Cet emploi lui a permis de reprendre confiance et d'être reconnu durant quelques mois, puis il a progressivement glissé vers ses vieux démons, a rompu son contrat de travail et est retourné vivre à la rue durant plusieurs semaines. Aujourd'hui, il revient régulièrement à l'atelier bénévolement, maîtrise sa consommation d'alcool et est accompagné dans son travail par le moniteur éducateur.

Le droit au recommencement, constitue une priorité à Station Lumière et l'atelier lumière permet concrètement aux personnes dites « inclassables et incasables », de se saisir à nouveau de ces opportunités. L'exemple décrit ci-dessus incarne parfaitement cette valeur. Nous pourrions en citer des dizaines d'autres, car la plupart des personnes accueillies présentent des problématiques et fragilités psychiques nécessitant la présence de professionnels qualifiés. (cf. liste des personnes et familles aidées et accompagnées vers leur logement après avoir recustomisé et choisis leurs futurs meubles et petit mobilier).

A ce jour nous avons embauché deux autres personnes en CAE à mi-temps, tant les demandes d'accompagnement vers le logement et donc les besoins en manutention, aménagement, et déménagements se sont accrus. Et c'est une des dimensions « phare » de cet atelier.

Ce sont donc quatre personnes à compétences complémentaires, formées et aguerries qui vont devoir quitter l'atelier puisque leur contrat aidé va prendre fin avant la fin de l'année. ET recommencer avec de nouvelles personnes serait une ineptie et une perte de temps fort préjudiciable.

Donc, forts de cette expérimentation difficile à mener et compliquée mais o combien utile et nécessaire à la société,, nous voulons que cette dynamique s'enracine et puisse professionnellement atteindre sa vitesse de croisière.

Il est donc nécessaire de pérenniser ces postes.

***Bilans des actions réalisées
en 2013, 2014 et 2015.***

Bilan ATELIER LUMIERE année 2014

		ameublement						
	année de naissance	age	revenus	date	orientation	meubles	objet	électroménager/électronique
1	/	/	/	/	C A P		2 ampoules à vis, et 4 vis .	
2	10/03/1967	47	Pension d'invalidité	08-janv	CHRS	Bureau d'ordinateur, 1 matelas, 1 sommier	1 tableau	
3	12/10/1957	57	/	14-janv	C A P	1 buffet, 1 table ronde, 4 chaises, 1 canapé, 1 meuble TV, 1 meuble à chaussures, 1 penderie, 1 meuble de SDB, 1 table banc.	1 paire de rideau, 2 couettes, 1 coussin, vaisselles, 1 planche à repasser, 1 tableau, 1 décoration, 2 lampes, 5 multiprises, 3 rallonges.	1 frigidaire, 1 écran d'ordinateur.
4	01/05/1985	29	salarié	14-janv	C A P			1 machine à laver
5	27/02/1989	25	/	20-janv	CHRS	1 meuble TV, 1 chaise, 1 table basse		
6	04/02/1952	62	pension de retraite	24-janv	C A P			1 antenne TV portable

	année de naissance	age	revenus	date	orientation	meubles	objet	électroménager/électronique
7	27/01/1992	22	/	04-févr	Mission locale	1 matelas 2 places, 1 rouleau de moquette, 1 canapé, 1 table basse	3 cadre photos, vaisselles	1 frigidaire, 1 congelo
8	18/02/1981	33	RSA	05-févr	CHRS	1 meuble TV, 1 canapé, 1 meuble étagère SDB	6 assiettes, 4 verres, 4 fourchettes, 4 couteaux, 4 cuillères, 1 poêle, 2 casseroles, 3 sets de table, 1 horloge	1 micro-onde, 1 radio réveil
9	21/09/1989	25	indemnités journalières	25-févr	CCAS	1 table, 4 chaises		1 frigidaire, 1 cuisinière
10	23/07/1973	41	811 €	04-mars	CCAS	4 chaises, 2 lits, 2 matelas, portique pour vêtement, 2 tabouret de bar		1 frigidaire, 1 gazinière
11	28/04/1963	51	/	07-mars	CCAS	1 sommier 1 place, 1 sommier 2 places, 1 étagère, 1 matelas 1 place, 1 matelas 2 places, 3 meubles de rangement, 1 table, 4 chaises, 1 tabouret		
12	08/09/1972	42	pension invalidité	21-mars	CCAS	1 grande armoire penderie, 1 meuble TV, 1 meuble SDB, 1 meuble cuisine	vaisselle	1 lave linge
13	30/09/1971	43	350 €	25-mars	C A P		1 verrou de sureté	
14	04/12/1978	36	AAH	25-avr	CCAS	1 armoire penderie, 1 armoire, 1 commode, 1 meuble à chaussures, 2 chaises		
15	07/10/1946	68	retraite	05-mai	Compagnons batisseurs	1 armoire		

	année de naissance	age	revenus	date	orientation	meubles	objet	électroménager/électronique
16	01/01/1952	62	1 058 €	10-mai	ccas	1 table, 1 armoire		1 gaziniere
17	05/07/1970	44	RSA	23-mai	CCAS	2 sommiers, 2 matelas, 1 meuble de rangement, 1 clic clac, 1 table basse, 1 placard de SDB	vaissell, linge de maison, fer à repasser, lampes, miroir, casseroles, poeles, grille pain, mixeur, verre doseur, presse chauffante, saladier.	
18	04/06/1974	40	ARE : 900 €	23-mai	CHRS			1 frigidaire
19	14/06/1961	53	AAH	03-juin	CCAS	2 meubles de rangements		
20	08/04/		700 €	31-mai	CHRS	1 table de salle à manger, 4 chaises, 2 chevets, 1 matelas, 1 sommier, 1 meuble d'ordinateur	1 cuit vapeur	
21	20/10/1960	54	RSA	23-juin	CCAS	1 table, 4 chaises, 1 armoire		
22	/	/	/	26-juin	CHRS		1 range couvert	1 machine à laver le linge
23	27/09/1966	48	600 € allocation chomage	11-juil	CCAS			1 machine à laver le linge
24	04/12/1990	24	RSA maj.	23-juil	CHRS	1 bureau, 1 clic-clac, 1 armoire, 1 commode, 1 meuble tv	vaisselle, lampes	1 frigidaire, 1 machine à laver
25	/	/	/	26-août	CHRS	1 canapé, 1 bureau, 1 petit placard		

	année de naissance	age	revenus	date	orientation	meubles	objet	électroménager/électronique
26	04/02/1952	62	/	02-sept	CAP		1 prise péritel	1 poste radio
27	29/04/1969	45	RSA	15-sept	le CANA	1 table, 2 chaise, 1 fauteuil, 1 meuble de rangement	vaisselle, ustencils de cuisine, objet de décoration	
28	24/10/1966	48	RSA	24-sept	CCAS	2 meubles étagères	10 verres, 1 fer a repasser	1 machine à laver, 1 frigidaire
29	09/06/1960	54		02-oct	CHRS		vaisselle, verres, assiettes, casseroles, poeles, 1 coussin, 2 plats, 1 saladier, 1 machine à café.	
30	/	/	/	06-oct	CAP		4 assietes plates, 2 grand plats, 4 assietes creuse	
31	19/11/1993	21	/	07-oct	CCAS			1 four
32	02/10/1967	47	ss maladie	07-oct	ccas	1 réfrigérateur, 1 clic clac	vaisselle	
33	12/08/1961	53	RSA	10-oct	CHRS	1 fauteuil	vaisselle, casseroles, poeles, 1 lampe, 1 planche à découper, 1 cocote, des verres, assietes, bols, 2 saladiers	
34	24/06/		RSA	10-oct	CHRS		6 verres,	
35	24/02/1956	58	AAH	16-oct	CCAS	1 armoire, 1 meuble salle de bain		
36	19/06/1974	40	RSI + RSA	17-oct	ccas	1 meuble de cuisine		

	année de naissance	age	revenus	date	orientation	meubles	objet	électroménager/électronique
37	10/06/1945	69	retraite	31-oct	CCAS	1 meuble TV, 1 meuble de cuisine, 1 étagère	1 miroir	
38	18/02/1981	33	RSA	10-nov	CHRS	1 sommier 2 places, 1 matelas 2 places		1 machine à laver
39	01/01/1973	41	invalidité + ARE	20-nov	CCAS	1 table, 3 chaises, 1 sommier, 1 matelas, 1 armoire		
40	15/12/1974	40	/	20-nov	CAP	1 armoire, 1 commode, 1 sommier 2 places, 1 matelas 2 places		1 machine à laver
41	14/11/1969	45	invalidité	26-nov	CCAS			1 réfrigérateur, 1 lave linge
42	30/11/1964	50	chomage	10-déc	AMISS	1 meuble salle de bain, 1 buffet		1 four

Atelier Lumière: bilan au bout de 10 mois d'expérimentation.2013

Nombre de personne	Nombre de passage
jean luc	228
annick	40
edouard	81
mathieu	46
adrian	3
greg	2
ghanya	16
zakia	8
zoulika	12
emilia	7
aykel	4
titi	62
lorys	12
Ameur	13
evelyne	7
romain	10
bruno	1
william	16
mathieu 2	6
annie	2
Rhama	30
joelle	5
stéphane	6
jean marc	14
serge	48
mārylis	5
christelle	8
Abdel	10
safeddine	10
nora	8
sébastien	12
slava	2
Sofiane	2
total	736

Soit un total de 21 hommes et 12 femmes.

Actions réalisées	nombre
déménagements	16
aménagement	17
objets donnés	262
meubles donnés	68
objets créés	73
meubles customisés	25

Les déménagements ainsi que les aménagements comprennent les transports, le temps passé au tri, à la main d'œuvre et à l'installation in situ.

Exemple de meubles donnés: électroménager, buffets, canapés, armoires, sommiers, lit, chaises, tables,

Exemple d'objets donnés: verres, assiettes, couverts, lampes, miroirs, linge de maison, matériel radio diffusion, matériel électronique....

Exemple de matériaux récupérés grâce aux dons des entreprises et des particuliers: palettes, cadres, bois mélaminés, sacs de couchage, peinture, tissus.....

ALRIS
 ATHELIA ENTREPRENDRE
 ATOU MAILING SERVICES
 BALL PACKAGING
 LEROY MERLIN
 MACCARIO VITRAGE
 PANIER DES SENS ...

Personnes hébergées en CHRS

accueil de jour

ex hébergés chrs vivant à adoma ou en logement perenne

Fiche de liaison partenariale



STATION LUMIERE
ASSOCIATION LOI 1901 n° 28085

Fiche de liaison Atelier Lumière

« L'atelier Lumière accueille chaque personne bénéficiaire, dans un esprit d'échange équilibré, afin qu'elles puissent choisir leur futur mobilier tout en participant à leur nettoyage et à leur éventuelle restauration ».

Date :

PRESCRIPTEUR (nom et organisme).

.....

Téléphone :

BENEFICIAIRE :

Nom: Prénom:

Date de naissance..... Téléphone :

Revenus

Adresse actuelle.....

.....

Adresse Précédente.....

.....

Raison de l'orientation vers l'atelier Lumière.

SELECTION OBJETS :

.....
.....
.....

SELECTION MEUBLES :

.....
.....
.....

Signature du bénéficiaire:

Signature du prescripteur:

Exemples de réalisations et créations.



CAGETTES COLOREES



JARDINIERE TRAILLAGE



JARDINIERE MOYENNE



JARDINIERE GRANDE



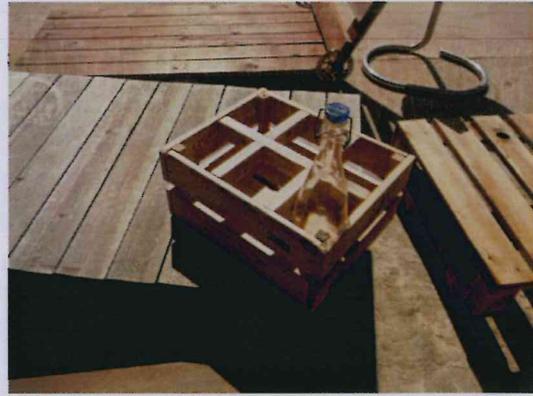
JARDINIERE CARRE



JARDINIERE MURALE



NICHOIR A OISEAU



RANGE BOUTEILLES



PETITS COUSSINS



GRAND COUSSINS



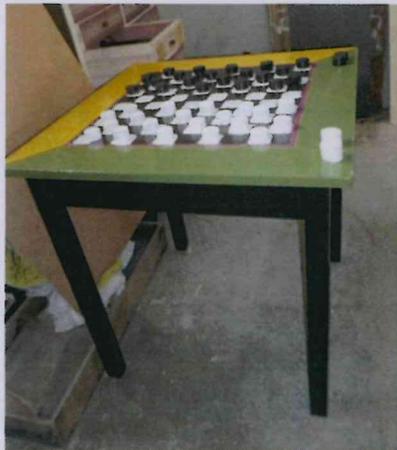
CHAISE EN DALETTE



DOUF A ROULETTES



Avant.....Après !



BUDGETS

BUDGET PREVISIONNEL 2015 atelier Lumière.

Charges	réel	réel	BP 2015	réel 2015 au	Produits	réel 2013	réel 2014	BP 2015	réel 2015 au
	2013	2014		15/09/15 sauf cpte 64					
60- Achats					70 - Vente de produits finis				
prestations de services					prestations service, marchandises				
achats matières et fournitures		1 050	2 500	2 110	Prestations de service				
Fournitures non stockables (eau, énergie)					vente de marchandises			1200	1000
Fournitures entretien et petit équipement	250	350	1 400	1 400	produits d'activités annexes				
autres fournitures			3500	0					
61 - Services extérieurs					74 - Subventions d'exploitation				
Locations			550		Etat - DDCS	5 800	2800	5500	0
Entretien, réparations		433	950	850					
Assurance	600	720	800	750	CPAM: LHSS				
Documentation	250	12,5	100		Région:	0		6000	0
					Département:	3 000	6000	6000	6000
62 - Autres services extérieurs									
Rémunération intermédiaires et honoraires	1000	1095	1400	1900	Ville et poit ville	6 000	8000	6000	6000
Publicité, publications	200		200						
Déplacements, missions	200	70	700						
Frais postaux, télécommunications	1000	650	700						
Services bancaires, autres					CUMPM			10000	en cours
63 - Impôts et taxes					fonds propres SI	10950	10033	13600	12000
Impôts et taxes sur rémunérations	900	423	500		Fondation CARITAS ou fonds privés				
autres impôts et taxes					CNASEA- ASP	19 500	23100	23000	36616
64 - Charges de personnel					autres aides, dons ou subventions				
rémunération des personnels	35009	45129	45000	52000	75 - autres produits de gestion courante				
charges sociales	5 841		13 000	10 257	Cotisations				
Autres charges de personnel					produits de gestion courante				
65 - autres charges de gestion courante					76 - Produits financiers				
66 - Charges financières					77 - Produits exceptionnels				
67 - Charges exceptionnelles					78 - reprises amortissements et provisions				
Total des charges	45250	49933	71300	69267	0	45250	49933	71300	61616
mise à dispo de biens et matériel	6000	6000	6000	6000	mise à dispo de biens et matériel	6000	6000	6000	6000
valorisation du bénévolat	14400	14400	14400	14400		14400	14400	14400	14400
Total des charges	65 650	70 333	91 700	89 667	Total des produits	65 650	70 333	91 700	82 016